

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UNE EXPLOITATION COMMERCIALE

1 – Objet de l'avis d'appel à concurrence :

Le présent avis a pour objet de définir les modalités d'occupation du local situé plage de Saint-Enogat destiné à l'exercice d'un commerce de « Restauration – Glacier – Sandwicherie – Vente à emporter ».

La Commune de Dinard, autorisant l'exploitation du local, a décidé de lancer le présent avis d'appel à la concurrence afin de sélectionner l'exploitant qui proposera la candidature la mieux appropriée.

Une visite sur place sera proposée **le mardi 14 décembre à 10h00**.

2 – Lieu d'exécution : Le local est situé dans l'ensemble immobilier abritant les cabines de bains de Saint-Enogat. Il se compose de :

- Un bâtiment principal et d'une réserve d'une surface de 59 m²
- Une terrasse d'une surface exploitable de 75 m² maximum (montant hors redevance du local et qui dépendra du nombre de m² utilisés, du type de terrasse et du tarif en vigueur)

3 – Mission :

- Gérer l'établissement et en assurer la rentabilité.

4 – Fonctions :

- Gestion
- Management et animation d'équipe
- Développement d'une politique commerciale et marketing
- Présentation, valorisation des produits
- Contrôle de l'application des normes d'hygiène, sécurité et des objectifs qualités
- Vérification de la qualité des produits
- Contrôle de l'application des règles et législation en vigueur

5 – Critères de choix :

- Qualité du projet proposé (aménagement, carte et prix proposés)
- Utilisation de produits locaux et objectif « zéro déchet »
- Expérience et compétences dans le domaine, ainsi qu'au niveau des normes en matière d'hygiène et sécurité,
- Périodes et horaires d'ouverture proposés
- Moyens de paiement proposés (notamment TPE...)

6 – Conditions :

- Occupation précaire d'une durée de 4 ans du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2026,
- Redevance annuelle de 9 200 € H.T. (hors terrasse) à régler le 1^{er} septembre de chaque année, ce loyer sera révisé tous les ans selon l'indice de référence des loyers commerciaux.
- Complément de prix : 1 % du CA

- Périodes et horaires d'ouverture : A l'exception de fortes intempéries, l'occupant s'engage à ouvrir au moins :

- ✓ Tous les jours de 10h à 20h du 15 juin au 15 septembre ;
- ✓ Les week-ends (samedi-dimanche) de 10h à 20h du 1er avril au 15/06 et du 16 septembre au 31 octobre ;

L'occupant s'engage à respecter la réglementation en vigueur relative aux horaires de fermeture applicables sur le territoire de la Commune.

- Répondre aux conditions de l'article L 3332-1-1 du Code de la Santé Publique (permis d'exploitation).

- Exploitation à titre d'activité principale et personnelle.

7 – Composition du dossier :

- convention paraphée et signée valant acceptation des conditions (téléchargeable sur le site internet de la Commune www.ville-dinard.fr)
- projets d'aménagement du local avec descriptif précis, plan et insertion dans le site
- projet de gestion (carte/tarifs, prestations, horaires et périodes d'ouverture)
- compte d'exploitation prévisionnel sur la durée de l'occupation faisant apparaître les investissements prévus
- extrait K bis éventuellement
- tous justificatifs notamment expérience professionnelle dans un domaine similaire

8 – Date limite de réception de demandes : 23 décembre 2021 à 12h00

9 – Adresse de transmission des demandes : Commune de Dinard - Commerce – 47, bd Féart – BP 90136 – 35801 DINARD Cedex – www.ville-dinard.fr

Personne référente : Audrey GILBERT (07.63.93.85.03) – commerce@ville-dinard.fr

10 – Date de l'envoi de la publication : 2 décembre 2021